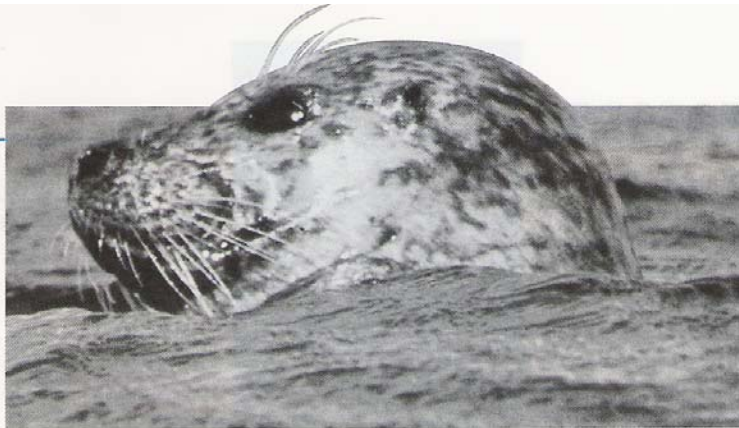


FAÇADE

Après un premier volet qui leur était consacré, les phoques font de nouveau parler d'eux. En effet, leur avenir sur le littoral dunkerquois (autrement dit la diversité faunistique : l'enjeu est de taille !) ne dépend pas uniquement des bonnes volontés qui les étudient bénévolement : il faut plus ! Aucune mesure de protection efficace ne verra le jour sans la coopération de tous. Alors, les phoques ont-ils la côte ? C'est ce que nous allons voir avec les différents intervenants concernés par ce sujet.

Les phoques veaux-marins vivent une situation critique. Ils ont payé un lourd tribut à la chasse encore effective jusqu'au milieu de ce siècle. Leur habitat est en régression en raison de la construction incessante sur le littoral (hôtels, restaurants, digues, etc.) et l'homme empiète sur les derniers îlots sableux sauvages. De plus, le stress, les maladies et une forte pollution les affaiblissent en affectant leur fertilité et leurs défenses immunitaires. Ainsi, des mesures s'imposent pour la protection des veaux-marins qui pourraient bien disparaître de nos côtes définitivement si rien n'est tenté pour leur sauvegarde. Dans cette optique, un moratoire de 2 ans permettrait d'interdire toute fréquentation humaine sur un banc de sable au large de Dunkerque où les phoques ont pris l'habitude de se rassembler. En optimisant leurs conditions de vie et en minimisant leur dérangement sur ce banc, nous verrions peut-être se sédentariser les phoques. Espérons donc que Natura 2000 réglera l'accès au banc, sans quoi cette mesure de protection ne sera d'aucune utilité !

N'empêche, il est tout de même dommage



Les phoques de Dunkerque suite et fin... le retour !

que des plaisanciers et des véliplanchistes disputent aux phoques ce banc de sable, d'autant que ceux-ci n'ont plus guère de place et que, d'un autre côté, la mer et le littoral sont assez grands pour naviguer et mouiller.

Pour ce second volet consacré aux phoques de la Côte d'Opale, il ne nous restait plus qu'à donner la parole à ceux qui sont directement concernés par le sujet.

Norbert Maytas responsable du Port de plaisance du syndicat mixte Dunkerque-Neptune

«Je suis conscient du problème posé par les phoques et la mise en protection du banc de sable. Il apparaît effectivement que ce banc est traditionnellement utilisé par les plaisanciers pour des pique-niques en été. Certains d'entre-eux n'accepteront pas forcément dans un premier temps de ne plus avoir libre accès au banc. Toutefois, je constate globalement une plus grande motivation pour ce qui touche aux pro-



blèmes environnementaux, et à mon sens une campagne de sensibilisation devrait permettre de rallier le plus grand nombre à la cause des phoques. Les pêcheurs ne me semblent pas hostiles à une mise en protection du banc, car ils ne pêchent pas à proximité. Je suis donc assez optimiste quant à l'avenir du banc. Il peut être un atout touristique et entraîner la création d'emplois nécessaires à l'étude et à la protection des phoques. Par ailleurs, je suis prêt à m'investir personnellement dans la collecte des données apportées par les pêcheurs soit par un système de fiches, soit par radio sur ondes VHF.»

Jean-Paul Doville matelot à bord du «Patriarche», trémailleur

«Les phoques, nous les connaissons depuis longtemps, ils sont toujours quelques-uns sur le banc. On ne peut pas dire qu'ils soient particulièrement farouches, car il restent sur le banc tant que nous passons suffisamment au



**M. Allemand,
Directeur du du Port
de Plaisance et du Centre
Régional de Voile
de Dunkerque**

«Je suis particulièrement sensible à la question des phoques et de la mise en protection du banc où ils sont fréquemment observés. Ces animaux représentent un atout touristique pour la ville de Dunkerque. Il faudrait créer des panneaux pédagogiques exposant la problématique : cette signalétique bien visible dans les ports, par exemple, permettrait de sensibiliser le plus grand nombre des navigateurs professionnels ou amateurs. De par mes fonctions, je suis prêt à accueillir un projet en ce sens.»

large. Je n'ai jamais constaté de vraie concurrence entre nous et les phoques pour les poissons. Le banc n'est pas un territoire particulièrement poissonneux et les phoques ne nous dégradent pas les filets. Nous avons plus à craindre de la gourmandise des étoiles de mer ! Quelques années auparavant, un phoque a pourtant été récupéré dans un filet,

pratiquement noyé. Mes camarades l'ont hissé à bord où il a récupéré ses forces en s'alimentant des prises au fur et à mesure que les filets étaient remontés à bord. Après s'être gavé, il a finalement été expulsé du bateau après deux heures d'hospitalité. Treize ans plus tôt, un autre phoque a été pêché mort noyé au large de Gravelines. Je ne pense pas que la mise en protection du banc change notre façon de pêcher ou interfère avec nos activités. Seuls les plaisanciers et les véliplanchistes accostent sur ce banc et gênent les phoques qui s'y reposent. Par ailleurs, 70% des pêcheurs sont prêts à s'engager à transmettre au GON leurs observations de mammifères marins. De temps en temps, quelques dauphins sont aperçus à proximité des bateaux, mais les phoques sont vus principalement à terre, sur le banc.»

Michel Demet
secrétaire général
du Syndicat Intercommunal
des Dunes de Flandres

«Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandres est un établissement public qui gère 6 communes dont 4 sur le littoral de la Mer du Nord (Dunkerque, Lef-



frinckouke, Zuydcoote et Bray-Dune). Sa mission porte sur le développement touristique du territoire, la protection et la maîtrise de l'environnement. Créée en 1981, ce syndicat a connu un essor important à partir de 1989 avec la mise en place d'investissements et d'activités incontournables. La création du Parc du Vent qui assure la protection des mas-

sifs dunaires sur notre territoire illustre une partie de nos actions dans le domaine de l'environnement. L'un de nos points forts repose sur le partenariat avec le milieu associatif. La protection des phoques du banc de sable de Dunkerque s'inscrit donc à la fois dans une logique environnementale et assoit notre volonté de collaborer avec les associations, en l'occurrence le GON. Traditionnellement, le banc est un lieu convivial où les plaisanciers ont l'habitude de faire halte et où quelques mariages sont célébrés. Cependant, bien que les phoques fassent encore sourire, il me semble qu'ils sont de plus en plus connus sur Dunkerque. Il faut promouvoir et communiquer davantage sur ce sujet. Tout est une question de sensibilisation. En organisant d'efficaces campagnes d'information du public et notamment des plaisanciers, on devrait pouvoir réduire considérablement la fréquentation du banc. Le syndicat est prêt à s'engager dans ce sens : nous sommes déjà au cœur de projets médiatisés. Les campagnes «Plages Propres» ou encore «Pavillon Bleu d'Europe» sont destinées à limiter les rejets de déchets en mer par une sensibilisation des navigateurs, pêcheurs, plaisanciers et touristes. Les pêcheurs sont, d'une manière générale, plus respectueux de la mer que les plaisanciers, car ils y exercent une activité professionnelle qui les fait vivre. En dé-

truisant la mer, c'est leur métier qui disparaît. Nous participons pour l'instant à la protection des phoques par le prêt d'un bateau, piloté par Nathalie Maytas, qui permet aux membres du GON de réaliser leur suivi en mer. Toutefois, le syndicat pourrait envisager un partenariat plus poussé en signant une convention de plusieurs années avec définition d'objectifs précis. Dans un premier temps, la démarche logique à adopter dans ce cadre serait de rencontrer les élus locaux. Par la suite, une action officielle impliquant le syndicat, le GON et les élus doit pouvoir être mise en place.

La situation actuelle me donne espoir et je crois que la mise en protection du banc sera effective dans quelques temps: tout est une question de motivation des élus. Dans ce but, le GON doit encore intensifier ses actions de suivi, d'étude et de protection des phoques.»

Maurice Launay
adjoint du Directeur
Régional de
L'Environnement du
Nord-Pas de Calais, chef
du service Protection,
Planification et
Aménagement

«La réglementation relative au banc de sable de Dunkerque, dit «banc aux phoques», est rattachée à la compétence du Préfet Maritime de la Manche et de la Mer du Nord. Le phoque veau-marin étant l'une des 4 espèces prioritaires



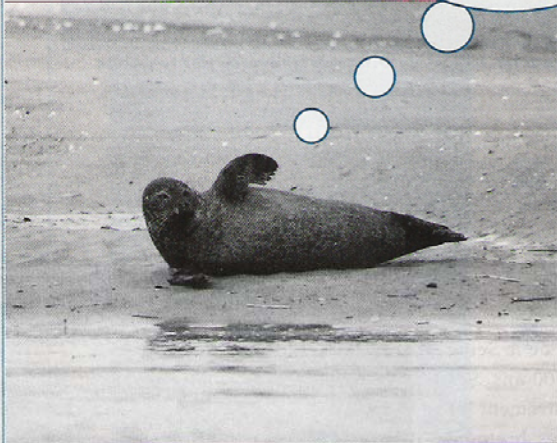
recensées en France avec le loup, l'ours et le mouflon corse, la protection de son habitat est une priorité.

Toutefois, une interdiction totale de fréquentation du banc doit reposer sur une connaissance «pointue» de l'éthologie des phoques, connaissance qui servira de base à la sensibilisation du public. Une gestion et une réglementation adaptées

aux besoins des phoques et intégrant certaines activités humaines seraient mieux perçues : ainsi en fonction du résultat des études, nous pourrions nous interroger sur la période et les types de fréquentation à envisager. Une demande de moratoire a été déposée par le GON auprès de nos services. Cependant, au vu de la réglementation relative à cette zone, il nous a semblé préférable de proposer le banc avec les Dunes de Flandre Maritime à la directive habitats. Si ces territoires sont acceptés, après expertise par l'Europe, ils intégreront le réseau Natura 2000 et bénéficieront d'un plan de gestion.

En effet, après un certain travail de concertation entre les élus, les associations, les chasseurs, les pêcheurs et autres utilisateurs du banc, un comité de gestion pourra être mis en place. Des subventions seront envisagées par l'Europe (sur le modèle FEIDER), en complément de crédits nationaux. Avec une gestion affichée du banc et une importante campagne de sensibilisation auprès des différents utilisateurs du banc, les phoques devraient retrouver une certaine tranquillité. Tout

©Philippe Thiery



est généralement une question d'éducation et d'information du public. Le but de Natura 2000 est de constituer un réseau européen d'habitats gérés par chaque état membre en intégrant des données

Le regard de nos concitoyens européens et collaborateurs : Lies Vedder, vétérinaire au Seal Rehabilitation and Research Centre, aux Pays-Bas

« Les phoques veaux-marins, *Phoca vitulina*, sont connus pour vivre depuis des siècles sur les bancs de sable qui longent Dunkerque et la côte belge. Les animaux utilisaient peut-être uniquement ces bancs comme reposoirs au cours de leurs migrations : des phoques relâchés par le SRRC dans la partie néerlandaise de la Mer de Wadden sont parfois retrouvés en Baie de Somme. Il est très probable qu'ils se reposent encore en chemin sur les bancs de sable du Nord-Pas de Calais. Quand les phoques choisissent un banc comme reposoir, c'est que celui-ci remplit certaines conditions : le poisson y est abondant et la fuite vers la mer est facilitée par la forte inclinaison des pentes. Les marées et les courants modifient constamment la morphologie des côtes. Les activités humaines sont également des facteurs de remodelage du littoral. En raison de cette difficulté supplémentaire, il devient difficile de se prononcer quant à l'avenir des phoques dans cette région. Certains paramètres sont gérés par la nature, mais d'autres sont induits par l'homme et le futur en dépend ! Le poisson est probablement suffisant et les bancs de sable semblent disponibles. Toutefois, la prospérité de ces phoques dépend de la tranquillité qu'ils y trouvent pendant leurs périodes de repos et de reproduction. Les courants ramènent régulièrement des individus morts ou vivants sur les plages, à proximité de Dunkerque. Après avoir été récupérés par André Lastavel, ils sont rapidement transportés au centre où ils subissent une période de quarantaine suivant un protocole établi en collaboration avec l'Université de Rotterdam. Une fois soignés et capables de s'alimenter seuls, ils intègrent un petit groupe de leurs congénères : ils passent alors des quartiers de quarantaine à un petit bassin extérieur, abrité. Enfin, alors qu'ils seront bientôt relâchés, ils sont placés dans un grand bassin entièrement extérieur. Nous considérons les phoques de la Mer de Wadden, des eaux de Zeland, des côtes belges, du Nord-Pas de Calais et de la Baie de Somme, comme appartenant à une seule et même population : nous estimons donc pouvoir les relâcher n'importe où dans ces territoires. Cependant, nous préférons la Mer de Wadden, plus sûre, en raison d'une législation appropriée à la protection des phoques.

Nous attendons maintenant que la législation française soit clarifiée et plus adaptée à la protection des veaux-marins de la Manche et Mer du Nord : des réserves permettraient de préserver la tranquillité de ces phoques. Ce serait fantastique si les gens de Dunkerque pouvaient dire : « regarde dans la longue vue, on aperçoit notre colonie de phoques ! Ils sont magnifiques ! ». J'espère d'ici quelques années, pouvoir venir avec mes jumelles et m'enthousiasmer avec vous tous. That would be wonderful. »

Passez au large
et laissez-nous
tranquilles

scientifiques, culturelles et économiques dans le but de préserver la biodiversité. Effectivement, si les espèces continuent à disparaître avec le même rythme, d'ici 2020, 15% d'entre elles seront éradiquées si un plan de gestion intégrant la notion de développement durable n'est pas établi. La France a pris un certain retard, et cette mesure de protection ne sera effective qu'entre 1999 et

2004. D'ici là, nous ne pouvons qu'encourager et aider le GON à continuer son travail d'étude et de protection des phoques. »

Catherine BRASSAUD

Contacts :

- Le Groupe Ornithologique Nord (GON), section Flandre Maritime, Maison de l'Environnement - 106 avenue du Casino BP 21 - 59941 Dunkerque cedex 2
Tél. 03 28 20 30 40 - Fax 03 28 20 30 39
E-mail : dk-envir@netinfo.fr
- Picardie Nature - Maison des sciences et de la nature
14 Place Vogel - BP 835
80000 Amiens cedex 1
Tél. 03 22 97 97 87 - Fax 03 22 92 08 72
- Le Centre de Recherche sur les Mammifères Marins de La Rochelle, Institut de la Mer et du Littoral, Port des Minimes
17000 La Rochelle
Tél. 05 46 44 99 10 - Fax 05 46 44 99 45
E-mail : crmm@univ-lr.fr
- Seal Rehabilitation and Research Centre
Hoofdstraat 94 a - 9968 AG Pieterburen, The Netherlands (Pays-Bas)
Tél. 00 31 595 526 526 - Fax 00 31 595 528 589 E-mail: pieterburen_seals@wxs.nl